Notified Body 0965

CERTIFICAT

CERTIFICAT DE CONFORMITE DU CONTROLE DE LA PRODUCTION EN USINE N°

0965-CPR-GTO 565

Conformément au RÈGLEMENT (UE) N° 305/2011 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 9 mars 2011 (le Règlement Produits de construction ou CPR), ce certificat s'applique au produit de construction

EN 12620:2002 + A1:2008 - Granulats pour béton

Granulats naturels

mis à disposition sur le marché par

Kiezelgroeve Varenberg nv
Bosdellestraat 120
1933 Sterrebeek

et fabriqué dans l'unité de production

Varenberg nv
Mechelse Heide, Steenweg op As, Z/N
3630 Maasmechelen

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et vérification de la constance des performances (EVCP) décrites dans l'Annexe ZA de la (des) norme(s) mentionnée(s) ci-dessus sous système 2+ sont appliquées et que le contrôle de la production en usine est évalué comme étant conforme aux exigences applicables.
Ce certificat a été délivré pour la première fois le 20/12/2005 et demeure valide tant que la norme harmonisée européenne, le produit de construction, la méthode de l'évaluation et vérification de la constance des performances, les conditions de fabrication dans l'usine ne sont pas modifiés de manière significative, sauf annulation ou suspension par l'organisme notifié pour le contrôle de la production et au plus tard jusqu'au **31/01/2025.**
La validité de ce certificat peut être vérifiée sur le site internet https://extranet.be-cert.be.

Délivré à Bruxelles, le 26/01/2024

ir. C. Ladang
Directeur

510 - PROD

Downloaded on 29/01/2024 14:44:32